



Le 1er octobre 1999

PRIORITES DE L'UNICE

POUR LA NOUVELLE COMMISSION EUROPEENNE

L'UNICE, porte-parole des entreprises en Europe

L'UNICE – l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe – est le porte-parole des entreprises auprès des institutions de l'Union européenne. Ses 39 membres, à savoir les organisations multisectorielles de l'industrie et des employeurs de 31 pays européens, représentent plus de 16 millions d'entreprises, pour la plupart des petites et moyennes entreprises. L'UNICE est également un partenaire du dialogue social au niveau de l'UE.

Sa mission première est d'informer et influencer le processus décisionnel au niveau de l'UE, de façon à ce que les politiques et propositions législatives qui affectent les entreprises en Europe tiennent compte des besoins de celles-ci. Sa priorité prépondérante est de promouvoir la compétitivité des milieux d'affaires européens et du climat d'investissement, seul moyen d'atteindre une croissance accrue et un niveau d'emploi durable.

LES ENTREPRISES ONT BESOIN D'UNE COMMISSION EFFICACE ...

Les entreprises européennes doivent pouvoir opérer dans un environnement communautaire législatif et réglementaire qui soit stable, cohérent et prévisible. Une Commission efficace peut s'avérer un allié objectif pour les milieux d'affaires dans la recherche d'une économie européenne plus compétitive. Les résultats comparativement médiocres de l'Europe – croissance faible, taux d'emploi peu élevés, incitations insuffisantes à investir et innover – traduisent, du moins en partie, les faiblesses de la politique menée par les gouvernements européens et les institutions de l'UE. L'UNICE appelle donc la nouvelle Commission à faire de la compétitivité sa première priorité politique et l'objectif stratégique central de toutes ses politiques.

L'UNICE note favorablement certains changements récemment apportés dans le fonctionnement de la Commission, pour améliorer la qualité, la cohérence et l'administration des différentes politiques de l'UE qui ont un impact direct sur les entreprises. Elle salue en particulier la décision de consolider certaines responsabilités jusqu'ici distinctes en une seule direction horizontale, chargée de la politique d'entreprise et de la société de l'information. Pour plus de cohérence encore, l'UNICE serait généralement favorable à une réorganisation des domaines de politique connexes.

A l'avenir, il sera important pour les entreprises européennes que la Commission veille à la mise en œuvre des nouvelles obligations inscrites dans le traité:

- une consultation systématique, en temps voulu, de toutes les parties intéressées dès lors que de nouvelles mesures sont envisagées (recours aux livres verts et blancs); le résultat de la consultation doit être publié, et il doit être tenu pleinement compte des avis donnés par les parties concernées ;
- le respect, sur une base vérifiable et objective, des principes de subsidiarité et de proportionnalité, et ce dès les premiers stades de la définition des nouvelles propositions. Lorsqu'une législation communautaire s'avère nécessaire, elle doit être mieux rédigée et élaborée par un système réglementaire plus ouvert et transparent, fondé sur une évaluation d'impact indépendante et une analyse des coûts et bénéfices.

L'EUROPE A BESOIN DE PLUS D'ESPRIT D'ENTREPRISE ...

L'esprit d'entreprise est la clef du développement économique, de niveaux de vie plus élevés et de progrès social durable. La réalisation de ces objectifs exige avant tout un secteur des entreprises dynamique et compétitif, des marchés efficaces et des cadres réglementaires favorables à l'innovation, ainsi que des politiques publiques axées sur les marchés.

Malgré de récentes améliorations dans l'environnement macro-économique global, notamment liées à la mise en place de l'UEM, l'environnement des entreprises dans l'UE demeure moins propice à l'esprit d'entreprise que celui d'autres économies développées en dehors de l'Europe. Il en résulte un frein à la croissance et au développement des entreprises nouvelles, en particulier parmi les PME.

Afin d'améliorer les performances économiques générales de l'Europe et, en première ligne, sa capacité à générer un plus grand nombre d'emplois nouveaux, il est par conséquent essentiel d'améliorer les conditions pour les entrepreneurs dans de nombreux Etats membres. L'UNICE a détaillé, dans un récent rapport sur l'étalonnage, ses priorités pour amener un tel environnement plus propice. Elle y souligne qu'il faut agir, à tous les niveaux appropriés:

- pour réduire les charges fiscales et réglementaires excessives qui pèsent sur le secteur privé, et pour améliorer l'efficacité du secteur public;
- pour accroître l'ouverture, la flexibilité et l'adaptabilité de tous les marchés;
- pour promouvoir l'esprit d'entreprise et établir un meilleur équilibre entre risques et rétributions pour le monde des affaires en Europe.

Dans la mesure où pratiquement chaque aspect de la vie d'une entreprise est affecté par les politiques et législations de l'UE, la Commission a un rôle important à jouer dans le modelage d'un environnement plus favorable aux entreprises en Europe. Les pressions concurrentielles continueront à s'intensifier, sous les effets conjugués de la mondialisation des relations économiques, des progrès technologiques et de l'avènement du commerce électronique. La Commission, ainsi que les gouvernements nationaux, auront à relever un défi majeur: faciliter et accompagner le processus de mutation structurelle continue, et non pas le ralentir.

OPTIMISER L'UEM ...

Le succès de l'UEM est vital pour la compétitivité européenne. La mise en place d'une vaste zone euro, marquée par la stabilité macro-économique, une faible inflation et des taux d'intérêt peu élevés, est profitable aux entreprises comme aux consommateurs.

Toutefois, la monnaie unique et des politiques macro-économiques saines ne résoudront pas tous les problèmes. Elles doivent s'accompagner de réformes structurelle et économiques plus poussées – en phase avec les objectifs du processus dit “de Cardiff”. Plus spécifiquement, la Commission et les gouvernements nationaux doivent agir:

- pour poursuivre des politiques budgétaires et fiscales saines, cohérentes par rapport aux disciplines requises par une convergence et une croissance économique durables, et répondant à l'impératif absolu d'inverser la tendance aux charges fiscales générales excessives sur les entreprises dans la plupart des Etats membres. La stratégie de l'UE en matière de fiscalité doit être réorientée dans ce cadre ;
- pour développer un marché pan-européen des capitaux et soutenir la mise en place de marchés véritablement libéralisés et compétitifs pour les services financiers. A défaut de progrès dans ces domaines, les avantages de la monnaie unique (coûts de financement moindres pour les entreprises et choix plus étendu pour les consommateurs) ne pourront être pleinement retirés ;
- pour rendre les marchés du travail plus efficaces et en maximiser les avantages en termes de création d'emplois, car les politiques monétaires nationales ne sont plus là pour compenser les coûts non concurrentiels et les rigidités institutionnelles.

Dans l'UEM, un cadre plus efficace pour la coopération en matière de politique économique, en particulier dans le contexte de l'euro-11, est souhaitable – mais il ne s'agit que d'un moyen, à ne pas poursuivre comme une fin en soi. La Commission devra néanmoins veiller à la mise en œuvre effective, par les Etats membres, des dispositions actuelles du traité relatives à la convergence, à la stabilité et à la surveillance multilatérale. De même, il importera pour les entreprises de pouvoir faire connaître efficacement les besoins de l'économie réelle auprès des autorités économiques et monétaires européennes. L'UNICE compte être un partenaire actif du nouveau dialogue macro-économique aux côtés de la Commission, du Conseil et de la Banque centrale européenne.

La Commission aura assurément un rôle central à jouer d'ici l'introduction physique de l'euro, le 1er janvier 2002. Ceci exigera une préparation soignée, à la fois technique et psychologique, et la participation de tous les opérateurs économiques concernés dans les Etats membres. Au niveau de l'UE, l'UNICE est prête à contribuer à toutes les initiatives adéquates d'information et de communication, afin d'assurer une introduction harmonieuse de l'euro.

ACHEVER LE MARCHE UNIQUE ...

En dépit d'excellents progrès, qui ont déjà exercé un impact positif sur la croissance et l'emploi, tout le potentiel du marché unique n'a pas encore été exploité pleinement. L'achèvement et la consolidation du marché unique doivent être une priorité prépondérante de la nouvelle Commission, d'autant qu'un meilleur fonctionnement du marché unique conditionne le succès de l'UEM.

Dans plusieurs domaines d'une importance particulière pour les entreprises, le marché unique est encore imparfait ou incomplet. Ainsi:

- les problèmes juridiques et fiscaux dressent encore des obstacles majeurs à l'émergence de structures sociétaires pan-européennes compétitives, ainsi qu'aux opérations et investissements transfrontières. La nouvelle Commission devrait chercher à recentrer l'approche communautaire de ces problèmes sur les besoins réels des entreprises dans le marché unique ;
- la libéralisation totale des marchés publics, services d'utilité publique, transport et services financiers est incomplète et mise en œuvre de façon hétérogène d'un Etat membre à l'autre ;
- les niveaux excessifs d'aides d'Etat à l'industrie continuent à fausser la concurrence, réduire l'efficacité et empêcher des restructurations largement nécessaires. Les récentes propositions avancées par la Commission pour moderniser les règles communautaires de la concurrence devraient être réexaminées, afin de limiter les risques de re-nationalisation du droit de la concurrence et de fragmentation du marché intérieur ;
- la normalisation et la reconnaissance mutuelle des réglementations nationales restent insuffisantes dans de nombreux Etats membres. L'introduction de règles et normes nouvelles, différentes d'un Etat membre à l'autre – surtout en matière d'environnement et de santé – dresse de nouveaux obstacles aux échanges ;
- en matière de propriété intellectuelle, l'achèvement du marché unique doit se voir attacher une plus haute priorité et un plus grand appui politique.

Outre une action pour accélérer la mise en œuvre des mesures convenues de libéralisation des marchés, la Commission doit agir pour simplifier l'environnement réglementaire afin d'augmenter le niveau de concurrence effective sur bon nombre de ces marchés. La Commission devrait continuer à recourir aux initiatives "SLIM" de simplification réglementaire. Cependant, une approche plus générale et non fragmentaire est nécessaire. Les entreprises devraient être pleinement associées à la sélection des initiatives et, surtout, la mise en œuvre par le Conseil des recommandations qui s'en dégagent devrait être considérablement améliorée.

Dans les prochaines années, l'expansion de la société de l'information et, en particulier, du commerce électronique devrait transformer radicalement l'environnement commercial et industriel, aussi bien à l'échelle internationale qu'au sein du marché unique européen. Les milieux d'affaires demandent à la Commission d'anticiper les répercussions de ces changements en favorisant l'établissement, pour le commerce électronique, d'un environnement tourné vers l'avenir, libre de contraintes et adapté aux besoins des utilisateurs et fournisseurs.

L'APTITUDE A L'EMPLOI EST LA CLEF DE PLUS D'EMPLOIS ...

L'Europe a un besoin urgent d'une plus grande création d'emplois, pour abaisser ses niveaux excessifs de chômage qui – comparativement à d'autres économies industrialisées – sont beaucoup plus élevés et d'une nature à dominante structurelle.

La création d'emplois ne peut être réalisée, et soutenue, que par une meilleure compétitivité, une croissance économique accrue et des réformes structurelles effectives, surtout sur les marchés du travail, en vue:

- d'accroître leur flexibilité et leur efficacité;
- d'abaisser les coûts totaux excessifs de l'emploi;
- de favoriser l'aptitude à l'emploi plutôt qu'une sur-protection de la main-d'œuvre.

La plupart des réformes nécessaires pour atteindre ces objectifs devront être engagées dans les Etats membres, et non au niveau de l'UE, étant donné la grande diversité des situations nationales et des pratiques sur les marchés du travail. Toutefois, la Commission joue un rôle important à travers les lignes directrices européennes pour l'emploi, ainsi qu'en facilitant les exercices d'étalonnage et les échanges d'expérience visant à promouvoir les meilleures pratiques, par opposition à une harmonisation forcée.

L'UNICE est favorable à une stratégie intégrée pour l'emploi qui réponde aux objectifs de stabilité monétaire et de discipline budgétaire. Concernant le processus pour l'emploi de Luxembourg, elle est néanmoins préoccupée de constater que les Etats membres ont tendance à se focaliser sur les recommandations les moins controversées et qu'ils n'ont pas progressé sur des questions clés comme la réduction de la charge fiscale totale pesant sur les entreprises et l'allègement des coûts de main-d'œuvre indirects. A l'avenir, la Commission devrait donner la priorité à une mise en œuvre uniforme des lignes directrices pour l'emploi telles que définies, plutôt que d'en proposer de nouvelles.

Depuis trop longtemps, les politiques pour l'emploi ont été assimilées à des initiatives de politique sociale, au niveau de l'UE également. Le moment est venu d'adopter une approche économique à base plus large, respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité. En outre, priorité devrait être donnée à l'action des partenaires sociaux à tous les niveaux appropriés, chacun dans son domaine de compétences.

Dans ce cadre, le dialogue social européen peut jouer un rôle utile, pour autant que les objectifs et responsabilités de chaque partie soient bien compris et que l'autonomie des partenaires soit respectée. Pour que le processus du dialogue social soit un succès, notamment lorsqu'il se justifie par la négociation d'accords communs, il est essentiel que les institutions de l'Union européenne, et plus particulièrement la Commission, adoptent une position plus neutre qu'auparavant à l'égard des initiatives stratégiques faisant l'objet de discussions entre les partenaires sociaux.

POURSUIVRE L'OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DURABLE ...

Pour pouvoir atteindre l'objectif du développement durable, il est nécessaire de développer les politiques environnementale, économique et sociale de manière équilibrée, en intégrant ces politiques dans des stratégies communautaires globales cohérentes. L'UNICE insiste pour que l'intégration de ces politiques devienne une priorité clé pour toutes les institutions communautaires.

- L'UNICE demande que soit mis en place un cadre communautaire global pour la politique environnementale, conçu avec le souci de renforcer les initiatives environnementales des entreprises, de soutenir le développement de nouveaux partenariats multi-acteurs et d'améliorer la qualité des législations environnementales, lesquelles doivent pouvoir être mises en œuvre dans des conditions efficaces.
- Le changement climatique est l'un des plus grands défis en matière de développement durable et d'intégration. Le facteur "motivation" jouera un rôle déterminant pour susciter les actions volontaires de tous les consommateurs, et pour changer leurs attitudes. Des actions nationales et

communautaires sont nécessaires pour soutenir les initiatives volontaires et les accords à long terme, qui constitueront des éléments clés dans la contribution des entreprises à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Il est essentiel que les contributions des entreprises puissent être développées selon des schémas flexibles, garantissant la bonne efficacité de ces contributions par rapport à leur coût. Pour l'UNICE, la fixation de règles concernant les mécanismes de Kyoto est une priorité. En effet, s'ils sont bien conçus, ces mécanismes offrent la flexibilité recherchée et peuvent jouer un rôle important pour l'identification d'options présentant une bonne efficacité au plan des coûts.

REUSSIR L'ELARGISSEMENT DE L'UE ...

L'intégration, dans l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion est l'un des plus grands défis de l'Europe pour la prochaine décennie. Le processus est complexe, mais les enjeux vitaux pour la sécurité et la prospérité en Europe. L'élargissement, fondé sur les principes de démocratie et d'économie de marché, représente une occasion unique d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'UE et des pays candidats, source de croissance et d'emplois. Les conditions économiques de la réussite sont principalement:

- la reprise intégrale de l'acquis communautaire et sa mise en œuvre. Toutes deux sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du grand marché intérieur élargi. La date d'entrée de chaque pays candidat dans l'Union doit être liée à la satisfaction de cette condition. Pour certaines questions particulièrement délicates, des périodes de transition devront être négociées, mais celles-ci devront être les plus limitées dans leur champ d'application et les plus courtes possible. L'assistance communautaire devra précisément faciliter les réformes et adaptations rendues nécessaires par la reprise de l'acquis dans ces domaines ;
- la consultation étroite, de part et d'autre, des entreprises et de leurs organisations professionnelles tout au long du processus d'élargissement. De leur plein soutien au processus dépend le succès des réformes. Les actions de l'UNICE et de ses fédérations membres visent à renforcer les organisations représentatives des pays candidats, afin que celles-ci puissent pleinement jouer leur rôle au niveau national et aider leurs membres à s'adapter à l'acquis communautaire et faire face à une concurrence renforcée.

Dans le cadre de l'après-guerre au Kosovo, le rôle du secteur privé est critique pour la relance économique dans cette région. Dans ce cadre, les milieux d'affaires européens accordent une grande importance à la mise en œuvre du pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, ainsi qu'au nouveau mécanisme communautaire d'association et de stabilité en faveur de ces pays, qui vise à les rapprocher de la perspective d'une pleine intégration dans les structures de l'UE par des nouvelles relations contractuelles (accords de stabilisation et d'association). L'UNICE appelle les autorités communautaires à la consulter en profondeur sur les aspects de ces initiatives qui touchent les entreprises.

RENFORCER LA PRESENCE ET L'INFLUENCE DE L'EUROPE DANS LE MONDE

L'interdépendance des économies s'accroît, la globalisation des marchés s'intensifie. Pour que l'Union européenne tire pleinement tous les bénéfices de ces profondes mutations, des adaptations substantielles de sa politique économique extérieure sont nécessaires, notamment pour rationaliser et consolider les compétences de l'UE dans les questions de politique commerciale. La voix de l'Union européenne, dans les instances internationales qui définissent les règles du jeu de ce nouvel environnement international, en sortira renforcée et les intérêts européens mieux défendus.

- L'Union européenne devrait être à l'avant-garde à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – L'Union européenne compte pour environ un cinquième du commerce mondial de marchandises et un quart du commerce de services. Les marchés européens sont très largement ouverts aux

marchandises, services et investissements des pays tiers. L'UE reçoit de l'ordre de 20 % des importations mondiales. L'UNICE soutient activement cette politique d'ouverture. En retour, elle compte sur un accès comparable aux marchés de ses partenaires commerciaux.

- Pour atteindre cet objectif, l'UNICE souscrit pleinement à la poursuite de la libération des marchés dans le cadre de règles définies et acceptées conjointement au sein de l'OMC. Elle soutient activement le lancement d'un nouveau cycle global de négociations en l'an 2000. Celui-ci devra être tourné vers l'avenir et viser à renforcer et approfondir le système multilatéral des échanges. Il devra notamment s'attaquer à tous les types d'obstacles qui entravent le développement des activités économiques, tout en assurant la réalisation d'autres objectifs d'intérêt général, entre autres en matière environnementale, sociale, de santé et de développement. La définition de règles à l'OMC pour l'investissement international est dans l'intérêt de tous les membres de l'OMC.
- L'Union européenne devrait renforcer le partenariat avec ses partenaires commerciaux – Conjointement à l'approche multilatérale, l'UNICE soutient l'approfondissement des relations de l'Union européenne avec ses partenaires aux niveaux bilatéral et régional, sur la base du partenariat. Il est essentiel que les accords ainsi passés, qui couvrent divers types de coopération, soient équilibrés et contribuent à la libéralisation et à l'expansion du commerce mondial en pleine conformité avec les règles de l'OMC.

CONCLUSION

Une forte compétitivité globale de l'économie est une condition essentielle de l'édification et de l'élargissement d'une société européenne prospère au prochain millénaire.

L'UNICE est prête à jouer son rôle, en aidant les institutions de l'UE à progresser dans la réalisation de cet objectif. Elle espère et attend que la nouvelle Commission consulte systématiquement les organisations représentatives des milieux d'affaires et implique celles-ci dans le processus décisionnel de l'Union européenne. Pour être efficace et, partant, apporter une réelle valeur à chaque partie, cette consultation doit prendre place aussi précocement que possible et en toute transparence.

Le présent mémorandum, d'ordre général, a présenté les grands objectifs stratégiques et principes d'orientation que l'UNICE souhaite adresser à la Commission dans son ensemble. Des contributions séparées seront communiquées aux divers commissaires, chacun dans son domaine de compétences particulier.
